

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 13 OCTOBRE 2014

Nombre de Conseillers :

Date de la convocation : 02 octobre 2014

En exercice	11
Présents	11
Votants	11

Le treize octobre deux mil quatorze à dix-neuf trente heures, le Conseil Municipal de BANNEGON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Claude DESOBLIN., Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants:

Mmes BONNET Bénédicte, GUEZET Véronique, MALIN Madeleine et CAMPOS Valérie, et MM MORAT Serge, RAMEAU Michel, ANDRE Philippe, CORDEBOIS Laurent, CHARPY Gérard, DESOBLIN Claude, BILBEAU Jérôme.

Absents excusés : AUCUN

Secrétaire : Michel RAMEAU

Approbation du compte rendu de la séance précédente

Monsieur le Maire ouvre la séance et fait procéder à la lecture du procès-verbal de la réunion précédente. Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Point sur la procédure à l'encontre de M. EVRAD

Le maire expose les différentes démarches effectuées à ce jour à l'encontre de M. EVRAD ainsi que les frais à engager pour la réhabilitation de ce commerce ; il fait également part de la déclaration de la créance au liquidateur.

Devis de remise en état des locaux du Sagonin

Le maire présente les différents devis de réhabilitation pour le Sagonin. Après consultation de ceux-ci, le conseil retient :

- Devis Philippe Clain (remplacement bloc de sécurité) pour un montant TTC de 363,60€
- Devis DUMAY MENUISERIES (2) (fenêtre, plancher, meuble) pour un montant TTC de 3004,15€
- Devis NET-SERVICES (nettoyage de l'établissement) pour un montant TTC de 2301€
- Devis BERRY FROID (remise en état des matériels) pour un montant TTC de 1430,52€

Montant du loyer commercial

Suite au départ des conjoints Evrad du multiservice « le Sagonin », le conseil municipal est consulté pour fixer le montant du nouveau loyer commercial.

Le prix du nouveau loyer est fixé à 350.00 €.

Le loyer sera payable mensuellement d'avance. Une caution sera demandée.

Par ailleurs, le conseil autorise, à l'unanimité, M. le Maire à signer le bail conclu avec le ou les nouveaux locataires.

Décision modificative (dépôt garantie Sagonin)

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire de passer les écritures suivantes afin de d'abonder l'article 165 du budget du Sagonin. Il est proposé d'établir une décision modificative comme suit :

Cpte 2315 (immobilisations corporelles) :	- 1200.00 €
Article 165 (dépôts et cautionnements) :	+ 1200.00 €

Information sur les candidatures reçues à ce jour

Le maire expose qu'il a reçu trois candidatures pour le remplacement de M. Evrad au multiservice. Il rappelle que le choix définitif sera fixé dès la fin des travaux lors d'une réunion des membres du conseil municipal.

#### Renouvellement du contrat secrétariat

Le contrat de la secrétaire se termine le 30 novembre 2014.

Il y a donc lieu de décider son renouvellement.

A l'unanimité, le conseil décide:

- le renouvellement du contrat de Carole AUFORT en tant que secrétaire de mairie ;
- de fixer ce contrat pour une durée de 3 ans à compter du 01 décembre 2014,
- l'ouverture du poste à 21 heures hebdomadaires.

#### Devis pour agence postale (mobilier)

Afin de réaménager le bureau de la secrétaire en point poste communal, il est nécessaire de procéder à l'achat de nouveaux mobiliers qui s'adaptent aux anciens. Il présente le devis demandé à la société Yves Ollivier.

Après avoir délibéré, le conseil accepte cet achat qui s'élève 1315,04€.

#### Consultation sur devis demandés :

1 Devis pour abattage d'aubiers : la Sarl Aufort est retenue pour un montant TTC de 3240 euros

1 Devis achat grave (pour remblais chemins) : l'EURL BOUDOT TP est retenue pour un montant HT de 14,80€ la tonne livrée

2 Devis curage fossés sur divers lieux : la Sarl Aufort est retenue pour un montant TTC de 1846,80

Après avoir délibéré, le conseil accepte ces devis et autorise le maire à signer les bons de commande afférents.

#### Nouveaux horaires du secrétariat

Pour répondre aux attentes de la Poste, la commune doit modifier les horaires comme suit :

- Lundi de 13h30 à 17h30
- Mardi de 13h30 à 17h30
- Mercredi de 8h00 à 12h30 (fermé au public)
- Jeudi de 8h00 à 12h15
- Vendredi de 8h00 à 12h15

Le conseil entérine ces nouveaux horaires.

#### Comice agricole 2015

Pour l'organisation du comice agricole 2015, le conseil municipal décide :

- part attribuée au comité des fêtes : 600 €
- subvention accordée au GAC organisateur : 2,50€/habitant

L'élection de la reine de Bannegon aura lieu le 25 avril 2015 lors d'une soirée organisée par le comité des fêtes à l'occasion de la Saint Georges.

Le char sera réalisé en commun avec Vernais et le thème est libre.

La prochaine réunion du bureau est fixée au 23 octobre à 19h.

#### Demandes de subvention

Suite aux courriers de la Maison familiale Rurale et de Radioberry, le maire informe que le conseil doit se prononcer sur l'attribution ou non d'une subvention. Après concertation, le conseil prend la décision suivante :

Avis favorable : 11                      montants attribués : 261 € à Radioberry et 100€ à la MFR de Limoise

#### Tarifs de location de la salle des fêtes

Le maire suggère une simplification des tarifs de location de la salle des fêtes. A l'unanimité et après avoir délibéré, le conseil se prononce en faveur des changements de tarifs suivants à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2014 :

## **TARIFS DE LOCATION Eté**

Type de manifestations	Habitants commune	Habitants hors commune
Bal, mariage, lunch, réveillon, thé dansant Banquet, baptême, communion, réunion famille, vin d'honneur, concours de belotes, rifles etc..	150 €	180 €
ASSOCIATION	100€	180 €

**CAUTION : 1000€**

## **TARIFS DE LOCATION Hiver**

*A compter du 31 octobre au 31 mars*

Type de manifestations	Habitants commune	Habitants hors commune
Bal, mariage, lunch, réveillon, thé dansant / Banquet, baptême, communion, réunion famille, Vin d'honneur, Concours belote, rifles etc. ...	180 €	210€
ASSOCIATION	100 €	210 €

### Plan local d'urbanisme

Le Maire informe que la loi N° 2014-366 du 24 mars 2014 sur l'accès au logement et urbanisme rénové, dite loi ALUR, rend obligatoire le transfert de la compétence en matière de PLU aux communautés de communes et communautés d'agglomération, dans un délai de trois ans après la publication de la loi, sauf opposition d'au moins un quart des communes membres représentant au moins 20% de la population.

La commune de Bannegon souhaite conserver sa compétence en matière de PLU.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de :

- S'opposer au transfert de sa compétence en matière de PLU à la communauté de communes du Dunois.

Décision adoptée à l'unanimité.

### Questions diverses

#### Organisation des prochaines manifestations

- ✚ Le goûter de Noël des Anciens et la remise de leurs colis auront lieu le samedi 20 décembre à 15h30 (salle des associations)
- ✚ L'arbre de Noël des enfants de la commune sera offert le vendredi 19 décembre 2014 à partir de 18h30
- ✚ Vœux du maire : samedi 17 janvier 2015 à 18h30

#### Stage de Romuald BONNET

Dans le cadre de son cursus scolaire, Romuald doit effectuer un stage en entreprise. Il effectuera celui-ci du 17 au 28 novembre 2014 sur la commune de Bannegon.

#### Consultation des architectes pour la rénovation de la salle des fêtes

Le maire informe le conseil que 4 cabinets d'architecte ont été contactés par courrier pour la rénovation de la salle des fêtes. Une réponse est attendue pour le 30 octobre 2014.

### Tour de Table

- Véronique Guezet suggère que des travaux d'isolation soient effectués à l'école et demande à ce que la salle de l'ancienne mairie puisse être utilisée par les élèves durant les TAP. Le conseil accepte le prêt de cette salle pour ces activités périscolaires dans l'attente d'une autre solution.
- Michel Rameau expose que la route de Bergerenne menant à la chaume commune est en train de se boucher. Des travaux sont planifiés
- Gérard Charpy fait un point sur la commission canal.
- Laurent Cordebois évoque la possibilité d'installer des chaînes dans les chemins de randonnée afin de les rendre inaccessibles aux engins motorisés.
- Serge Morat informe qu'un saule est tombé à Rhimbé ; il se propose de l'évacuer.
- Le maire informe que la nacelle a été commandée pour la pose des illuminations à partir du 02 décembre.
- Jérôme Bilbeau informe que la commune va recevoir de la Vallée de Germigny 1250€ pour le remplacement d'un poteau incendie.
- Il est suggéré de commander 2 panneaux d'affichage qui seraient installés à l'entrée et à la sortie du bourg ainsi qu'une autre vitrine devant la mairie pour informer la population.

### Prises de parole extérieures au conseil :

*Monsieur Guy VEILLON évoque la commémoration de la guerre de 1914-18 et les « fusillés pour l'exemple » et propose de faire passer une motion au conseil municipal. Les membres du conseil prennent acte de cette requête et décident de la mettre à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.*

*Monsieur Guy JAMES rappelle que les travaux d'urgence peuvent être financés sans l'accord du conseil et souligne que la subvention pour la MFR est donnée à un organisme hors-département.*

- Réponse de M. le maire : certes, la MFR est située dans l'Allier mais cet établissement scolaire accueille 2 élèves de Bannegon.

Fin de la séance à 23h00